

ON TRIOMPHE A GLOZEL

Un non-lieu vient d'être rendu en faveur de M. Emile Fradin. - Dans son réquisitoire, le procureur insiste sur le fait que des savants notoires ont réfuté les anti-glozéliers.

Cusset, 27 juin. — M. Laidet, juge d'instruction de Cusset, vient d'aviser M^{rs} Torrès et Mallat, avocats de M. Emile Fradin, qu'il rend, en faveur de leur client, une ordonnance de non-lieu.

Au tribunal de Cusset, le dossier a été étudié — et complété — par des magistrats qui n'avaient jamais été mêlés aux polémiques passionnées soulevées par les découvertes de Glozel. Et si aujourd'hui le non-lieu, qui clôt l'affaire judiciaire, peut sembler un événement inattendu à ceux qui ne connaissent la question de Glozel que par des on-dit, il est certain, par contre, qu'il était prévu par tous ceux qui ont suivi de près la controverse scientifique.

En effet, on sait actuellement ce qu'il faut penser des expertises de M. Bayle ! Et depuis que l'accusation de faux avait été portée, bien à la légère, contre les Fradin, des objets portant des signes alphabétiques semblables à ceux de Glozel, ont été découverts aux quatre coins de l'Europe : à Alvao (Portugal), à Santander (Espagne), à Arlon (Belgique), à Seltzsch (Bohême), à Folticeni et Cochesti (Roumanie), à Montspan-Gautiés (Dordogne), à Instertbourg (Prusse-Orientale), à Leitmeritz (Bohême du Nord), etc., etc.

On ne s'étonnera donc pas de voir M. Besson, procureur de la République, écrire, dès le début de son réquisitoire, les mots significatifs de « gisement archéologique » pour désigner le champ de fouilles de Glozel.

Si le libellé de ce réquisitoire n'est pas long, il est, par contre, formel. Nous voyons M. Besson insister sur le fait que « des savants notoires ont repris et réfuté tous les arguments invoqués » par les antiglozéliers contre l'authenticité. « Aucun fait précis, consigne-t-il encore n'a pu être retenu à l'encontre du prévenu. »

« Effaçons l'affaire de Glozel, écrivait récemment un éminent préhistorien, professeur à la Faculté des Sciences de Lyon. Etudions Glozel, sans prêter l'oreille aux derniers échos des passions déchainées. »



Le jeune FRADIN avec son avocat, M^r CAMPINCHI

C'est précisément cette « affaire judiciaire de Glozel », — qui n'aurait jamais dû prendre naissance dans un pays de libre discussion scientifique comme la France, — que vient de clore le procureur de Cusset, après avoir longuement scruté, en toute sérénité, les innombrables pièces du dossier.

Ainsi donc, prennent fin les accusations calomnieuses portées contre une honnête famille de paysans bourbonnais.

Bibliothèque Maison de l'Orient



144331